

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 4 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 076-257604512-20240404-D2024_16-DE

N° ordre de passage : 16
N° annuel : D2024-16

Mise en ligne le 09/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 31

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Sébastien EMO, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ

Absents : M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

Excusés : M. Jean Christophe DALLE, Mme Martine PORET, Mme ROUSSEL Mathilde, Mme Magalie WENDLING

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation :
26/03/2024

ACTES ADMINISTRATIFS RELATIFS A L'OUVRAGE VEULES CAMPING

Considérant le projet d'ouvrage de lutte contre les inondations Veules Camping destiné à gérer les ruissellements du plateau de Sotteville sur la parcelle ZK 1, commune de Sotteville sur Mer, ayant appartenu à la commune de Veules les Roses,

Vu les délibérations n°2014-41, 2018-39 et 2023-29 de la commune de Veules les Roses, relative à la cession d'une surface de 17000 m² de cette parcelle au SMBV (ZK 54p),

Exposant que :

Il est absolument nécessaire de faire sédimenter les ruissellements chargés en limons avant leur arrivée dans l'ouvrage. Des négociations foncières sont en cours avec les propriétaires de la parcelle voisine ZK 13 pour échanger une bande de terrain le long de la route départementale. EUCLYD est chargé du découpage de la parcelle ZK 13 et de la rédaction de l'acte administratif d'échange de parcelles entre le Syndicat et les consorts Antheaume.

Monsieur le Président présente le projet d'échange des parcelles suivantes :

- ZK 13p propriété des Consorts ANTHEAUME pour 4 355m²
- ZK54p propriété du Syndicat de Bassins Versants pour 10 678m²

La valeur vénale des biens est estimée à 12 000 €.

L'échange a lieu sans soulte.

Il est procédé au vote à 19h40.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle **ZK1** par la commune de Veules les Roses au SMBV,
- **DECIDE** l'échange des terrains cadastrés **ZK13p** et **ZK54p** sans soulte
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Président** pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

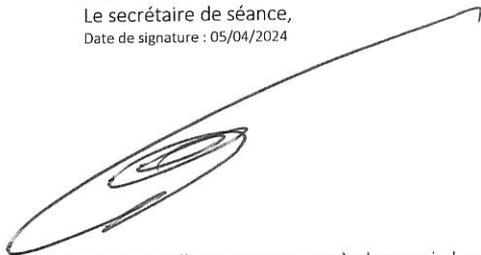
Publié le

ID : 076-257604512-20240404-D2024_16-DE

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 05/04/2024



Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 05/04/2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr